

**COMMUNE DE BAYONNE**

**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2022  
DELIBERATION N° DE-2022-215**

L'an deux mil vingt-deux, le 7 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à 20h40), M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHEs, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (à partir de 18h24), M. ERREMUDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 19h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU (à partir de 20h58), Mme DELOBEL, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (à partir de 19h25), Mme BROCARD (à partir de 21h08), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. MILLET-BARBÉ à M. CORRÉGÉ, Mme LAUQUÉ à M. LACASSAGNE, M. LAIGUILLON à M. UGALDE, Mme LARROZE-FRANCEZAT à M. ALLEMAN, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (jusqu'à de 19h06), Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO (à partir de 19h25), M. ETCHETO à Mme DUPREUILH (jusqu'à 19h25), Mme BROCARD à Mme LIOUSSE (jusqu'à 21h08)

**Absent(s) :**

Mme LOUPIEN-SUARES (à partir de 20h40 pour le vote des délibérations n° DE-2022-226 à 261), Mme ZITTEL (jusqu'à 18h24 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 203), Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU (jusqu'à 20h58 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 227), Mme CAPDEVIELLE (jusqu'à 19h25 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 207)

**Secrétaire :**

M. ERREMUDEGUY

---

*Entendu le rapport de M. UGALDE,*

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – DIDAM - Tarification des ateliers artistiques.**

Dans le cadre de sa mission de médiation, le DIDAM souhaite élargir son offre en matière de pratique artistique. Plusieurs activités sont ainsi proposées de manière régulière dans le cadre des expositions en lien avec les arts visuels. Ainsi, des ateliers d'écriture et de dessins sont souvent organisés en partenariat avec des artistes et des

associations locales (Revue Encre[s], L'Enfance de l'Art, Labo Estampe, Plop&Kankr) mais aussi, en gestion directe, animés directement par le DIDAM.

À terme, le DIDAM envisage de diversifier ces propositions animées par des artistes et des acteurs culturels locaux et permettre au public de vivre de nouvelles expériences artistiques : arts plastiques, danse, expression scénique, musique, cuisine, expression corporelle, cirque...

À l'occasion de l'exposition « Faune, rencontre animale », qui sera présentée du 2 décembre 2022 au 12 février 2023 autour de la photographie animalière, le DIDAM propose d'initier un nouveau rendez-vous "yoga et arts visuels" qui sera accessible à un public familial.

Ces ateliers s'adresseront aux adultes et aux enfants accompagnés et seront encadrés par un professeur qualifié. Chaque participant devra venir équipé d'un tapis et être doté d'une tenue adaptée.

Pour ces séances d'une durée d'une heure, des tarifs attractifs et accessibles sont proposés :

- Tarif adulte : 8 €
- Tarif enfant : 4 €
- Carte Déclic et Séniors : 6 €

Cette tarification sera appliquée aux autres ateliers artistiques qui seront organisés par le DIDAM.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de valider cette proposition tarifaire.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**



Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
David Tollis  
Directeur général des services